

Décembre 2013

APDP , TRANSFORM 2015, LE RETRAIT DE VOS SIGNATURES S'IMPOSE !

Au vu des dernières nouvelles syndicales, FO et la CAT (après l'échec d'une intersyndicale avec les signataires de TRANSFORM et/ou de l'APDP) rejoindraient le mouvement de grève du 21 décembre prochain mais ne souhaiteraient pas rester sous la baguette de la CGT, organisatrice en solo de ce mouvement. Ils rappellent à juste titre qu'un mouvement social fort doit venir de la base ,épaulée par les syndicats. Et en ce qui concerne SUD AERIEN, nous le rappelons , les salariés sont maitres de leurs actions individuellement et collectivement ;

**Le but n'est pas de faire une journée de grève pour reprendre le lendemain comme si de rien n'était. Le 21 ne sert à rien si ce n'est pas le point de départ d'une mobilisation prolongée.**

En ce qui concerne les revendications nous rappelons que SUD AERIEN a déposé un appel illimité depuis le 15 juin 2013 contre TRANSFORM (signé par CFDT, CGC et FO) et l'APDP (signé par CFDT, CGC et UNSA), contre l'accord sur les vacances longues et courtes en Piste de Roissy Escale (signé par CGT, CFDT et UNSA ) ainsi que toutes les saloperies de la direction qui attaquent nos acquis sociaux, nos rémunérations et nos conditions de travail. Et nous prolongerons toute l'année 2014 cet appel illimité.

**SUD Aérien a malheureusement été le seul syndicat d'Air France à s'opposer frontalement à Transform 2015 depuis le lancement de ce plan, il y a deux ans. Le seul à dénoncer le discours de M. De Juniac sur « la-crise-qui met-Air-France-dans-le-rouge ».**

**Ce qui nous posent problème , c'est l'attitude de certaines organisations syndicales qui appellent à un mouvement légitime en soit , et qui a contrario paraphent ces mêmes accords pourries ,TRANSFORM 2015 (vacations longues ;les 20 % de productivité en plus ,26 mn ,blocages des salaires ,et annualisation du temps de travail , individualisation des salaires :travail au mérite,etc...) conséquence d'une dégradation des conditions de travail ,et de vie( ex :remettre a plat les horaires temps partiels pour qu'ils soient plus productifs)**

Le mouvement de grève en réponse à toutes ces attaques massives doit être dans la durée et doit faire perdre le moins possible d'argent aux salariés : 1 jour ne suffira pas, mais ne pas recourir à 24h00 de grève systématiquement. Le but est, malgré la loi Diard, d'avoir le plus d'efficacité sur l'exploitation et de perdre le moins d'argent.

Avec notre appel à la grève, vous avez la possibilité de « poser les sacs » quand vous le voulez tout en respectant la loi DIARD (voir tract bleu) mais il serait judicieux de poser sur des jours « stratégiques » comme les week- ends ou vendredi /samedi ce qui permettrait un roulement ( et ceci permettra à notre encadrement de s'occuper le week-end)

---

**SUD Aérien Roissy Escale**

**Tél 0148645337 – Salle 5UB152 Terminal 2E**

[sudroissy@wanadoo.fr](mailto:sudroissy@wanadoo.fr) Site web : [sud-aerien.org](http://sud-aerien.org)

## **SUD AERIEN est CONTRE LES ACCORDS TRANSFORM ET LEURS CONSEQUENCES :**

- L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL avec les 26 mns par jours en plus,
- les vacances longues,
- les menaces de rythmes en 6 /2 etc...
- la JDS imposée et non échangeable contre CHS
- la perte de 10 ans d'ancienneté induite par TRANSFORM

## **SUD AERIEN DIT OUI A :**

- un retour sur « l'avant-TRANSFORM » :
- aux 3 points d'avancement annuels
- les promotions plus faciles
- récupérer l'ancienneté d'avant TRANSFORM
- le retrait des 26 mn en plus par jour
- le retrait des vacances longues et courtes en piste
- et sur toute mesure permettant de récupérer de la rémunération, et des conditions de travail meilleures pour tous.

Et de l'embauche...

A bon entendeur salut !

**SUD AERIEN REITERE DONC ET PROLONGE SON APPEL A LA GREVE ILLIMITE DU 15 JUIN 2013 EN PISTE ET DANS TOUS LES SECTEURS DU HUB CONTRE TRANSFORM ET L'APDP**

**DE ZERO A 24 H00 DE GREVE DANS LE RESPECT DE LA LOI DIARD (C'EST-A-DIRE QUE LE DELAI DE PREVENANCE MINIMUM EST DE 48H00 SANS OBLIGATION DE DONNER L'HEURE DE DEBUT NI DE FIN DE GREVE ET QU'UNE DECLARATION COLLECTIVE EST AUSSI VALABLE QU'UNE DECLARATION INDIVIDUELLE ; AVEC TOUJOURS 24 H00 DE PREVENANCE EN CAS DE RETRACTATION .**